

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 JUIN 2025

Délibération n°2025.06.097.B

**Aménagement du BHNS Phase 2 Secteur Hôtel de Ville Angoulême
lot n°1 VRD : avenant n°1**

LE DIX SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis Salle Monarque - Krysalide 70 rue Jean Doucet à Saint-Michel suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 11 juin 2025

Secrétaire de Séance: Jean-Jacques FOURNIE

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **3**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Gérard DESAPHY, Michaël LAVILLE à Gérard ROY, Pascal MONIER à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Excusé(s):

Michel BUISSON, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250617-2025_06_097B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2025

Publication : 18/06/2025

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.06.097.B**

Rapporteur : Madame CHIRON

**AMENAGEMENT DU BHNS PHASE 2 SECTEUR HOTEL DE VILLE ANGOULEME LOT
N°1 VRD : AVENANT N°1**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux : [20410 -2) METTRE EN OE SUIVRE EVAL LE SCHEMA DS MOBILITES]

Par délibération n°2022.03.023B du bureau communautaire du 24 mars 2022, la société publique locale (SPL) GrandAngoulême Mobilité Aménagement s'est vu confier un transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, pour la mise en œuvre du projet de bus à haut niveau de service (BHNS), phases 2.2.

En sa qualité de maître d'ouvrage délégué, la SPL GrandAngoulême Mobilité Aménagement (GAMA) est chargée des différentes étapes de consultation des marchés publics, au nom et pour le compte de GrandAngoulême.

Par délibération n°2024.06.85B du bureau communautaire du 27 juin 2024, la SPL GAMA s'est vu autoriser la signature d'un marché public avec l'entreprise COLAS France sise impasse de la Combe à Guillot à Rouillet Saint Estèphe (16440) pour un prix global et forfaitaire de 342 896, 50 € HT.

Des travaux ont été réalisés en plus et moins-value pour répondre aux besoins du chantier, à savoir :

- Mise en œuvre d'une fibre optique ;
- Dépose de blindage de la société INRAP ;
- Moins-value évacuation de déblais INRAP ;
- Moins-value remplacement des EME par GB4 ;
- Modification de la limite d'emprise Rue du Château ;
- Réalisation d'un bicouche pour réouverture rue de Leclerc ;
- Signalisation et mobilier supplémentaire suite réunion PMR.

Il est donc nécessaire de conclure un avenant afin d'acter ces travaux en plus et moins-value.

Il appartient au bureau communautaire, bénéficiaire de la délégation du conseil en matière de marchés, d'autoriser la SPL GAMA à signer l'avenant au marché lot n°1 VRD pour un montant de 19 224,39 € HT, soit une augmentation de 5,61 %

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 28 mai 2025,

Je vous propose :

D'AUTORISER la société publique locale GrandAngoulême Mobilité Aménagement (SPL GAMA), en qualité de mandataire de maître d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de bus à haut niveau de service, à signer l'avenant n°1 au marché lot n°1 VRD dans le cadre du projet BHNS de GrandAngoulême phase 2.2 Centre-Ville d'Angoulême pour un montant de 19 224,39 € HT.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250617-2025_06_097B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/06/2025
Publication : 18/06/2025